



Diagnostic pour la mise en place des exigences du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement s'applique dès lors que le responsable de traitement ou le sous-traitant est établi sur le territoire de l'Union européenne.

CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE :

- La présentation et l'explicitation des exigences du RGPD
- La remise d'un kit documentaire permettant de constituer le dossier RGPD
- Le recensement des traitements de données personnelles sur une ou plusieurs activités de l'organisme (fonction du type et de la taille de l'entreprise)
- L'examen des éventuels éléments déjà mis en place (ex : mentions d'informations)
- La remise d'un plan d'actions permettant à l'organisme de se mettre en conformité

2 FORMATS PROPOSES :

- En présentiel sur une demi-journée
- A distance, sous forme de 2 réunions (en visio) de 2 heures. Ce format permet aux participants de bien assimiler les exigences et de traiter lors de la 2ème réunion, les éventuelles questions ou difficultés relatives à des points évoqués lors de la 1ère réunion.

Contacts : Véronique DECOGNE - vdecogne@protecnic-creatis.fr - 06 75 21 56 73
Fabrice MICHEL - fmichel@protecnic-creatis.fr - 06 75 21 56 76